



MOUVEMENT DE MUTATION ET PREMIÈRES AFFECTATIONS 1^{er} SEPTEMBRE 2012

FILIERE GESTION PUBLIQUE

Déclaration liminaire et compte rendu

Au terme de cinq années de mise en place de réformes régressives menées sous l'égide de la RGPP et dont la fusion DGI-DGCP se voulait emblématique, notre administration en ressort considérablement affaiblie tant du point de vue de l'exercice de ses missions que des moyens en emploi pour les accomplir pleinement et des conditions de vie au travail des agents.

Le nouveau gouvernement affiche une volonté d'arrêter la RGPP et de lancer un nouveau projet de refondation et de modernisation de l'action publique.

Pour la CGT Finances publiques, cette perspective doit clairement prendre appui sur les revendications que les personnels portent depuis des années. Notre intervention syndicale verra à concrétiser cette exigence et à ouvrir de véritables négociations, à tous les niveaux, sur l'ensemble des contentieux revendicatifs.

En tout état de cause, nous ne saurions accepter que les responsables de notre administration continuent à ignorer la nouvelle situation créée et poursuivent la mise en œuvre des contre-réformes et des restructurations des services selon les logiques antérieures qui ont été rejetées démocratiquement par les citoyens de notre pays.

Ceci légitime les exigences que nous portons à l'égard de la Direction Générale et du nouveau gouvernement d'arrêt immédiat des dites contre-réformes et de toutes les restructurations, d'un bilan contradictoire réel de la fusion et de mesures immédiates à prendre.

Celles-ci concernent :

- ▶ Arrêt des suppressions d'emplois et comblement des postes vacants,
- ▶ Arrêt des licenciements et plan de titularisation des personnels non titulaires,
- ▶ Revalorisation du point d'indice,
- ▶ Suppression du jour de carence,
- ▶ Accès automatique au 8ème échelon de la catégorie C,
- ▶ Abrogation de l'amendement Lamassoure portant atteinte au droit de grève,
- ▶ Abandon de la Prime de fonction et de résultats et de la réforme sur l'évaluation,
- ▶ Abandon du projet de corps interministériel des informaticiens.

Montreuil, le 12 juin 2012

Syndicat national CGT Finances Publiques

● Case 450 ou 451

263 RUE DE PARIS 93514 MONTREUIL CEDEX

● dgfip@cgt.fr

● www.financespubliques.cgt.fr

● Tél. : 01.48.18.80.16

Pour en revenir à la CAP qui nous occupe aujourd'hui, une fois encore, nous débiterons sur un temps de préparation clairement insuffisant :

- au vu d'un ordre du jour pléthorique (cinq points : approbation d'un P.V. adressé le matin même à onze heures, mutation dans l'intérêt du service d'un inspecteur, recours en notation d'un inspecteur des finances publiques, une dizaine de recrutements hors métropole et ce en plus du mouvement de mutations des inspecteurs des finances publiques filière gestion publique) ;
- au vu du nombre élevé de demandes de mutations et de premières affectations.

Une journée et demie pour prendre contact, écouter l'ensemble des collègues concernés par ce mouvement (près de 1 200 demandes), comprendre le mouvement et les choix de la direction générale, c'est beaucoup trop juste. Au moment, où nous débutons cette CAP, subsistent beaucoup d'interrogations et d'incompréhensions.

Même si nous notons favorablement les avancées par rapport à la dernière CAP mutations, notamment la publication du projet de mouvement sur Ulysse, l'amélioration des documents fournis en consultation (éléments plus complets, tableaux recensant les demandes...), il manque des éléments nécessaires à la bonne compréhension du mouvement ; par exemple, nous n'avons pas les éléments concernant l'état des effectifs, la situation des vacances de postes après le projet, le tableau des rangs de classement trié par départements qui permet de savoir le nombre de demandes en attente, le tableau des rapprochements pour connaître le nombre de rapprochements non satisfait.

Sur le mouvement proprement dit : malheureusement, comme pour la filière fiscale, nous constatons que le taux de satisfaction pour les inspecteurs titulaires est le plus bas de ces dernières années, avec un taux de satisfaction faible de 40 % (62 % l'année dernière et 52 % en 2010) ; plus problématique encore, le taux de satisfaction pour les demandes pour convenances personnelles, puisqu'il est de 27 %.

De plus, nous nous étonnons des affectations d'office prononcées sur les postes comptables ce qui démontre un pro-

blème d'attractivité de ces postes et des conditions d'exercice de plus en plus difficiles des chefs de poste. Il avait été dit aux stagiaires qu'il n'y aurait pas d'affectation d'office sur ce type de poste qui engage la responsabilité personnelle et pécuniaire. C'est pour que cela que la CGT rappelle qu'il faut augmenter le nombre d'emplois dans toutes les catégories de manière à améliorer les conditions d'exercice des comptables et maintenir le maillage territorial en pourvoyant ces postes.

Dans la même logique, nous nous interrogeons sur les éventuels risques sur les postes d'huissier.

Par ailleurs nous avons remarqué que sur les fiches de vœux en local, les collègues n'ont que la possibilité de cocher « situation particulière », cette mention incluant les rapprochements. Cependant, par manque de clarté, la plupart des agents en rapprochement n'ont pas coché cette case. De ce fait leur priorité n'est pas examinée, ce que nous regrettons. La CGT demande de faire figurer deux cases distinctes compréhensibles par tous.

Enfin, la CGT rappelle la nécessité d'avoir de la visibilité sur les postes d'huissiers avec la communication de la carte d'implantation des postes et la précision des vacances éventuelles.

Nous ne pouvons conclure cette déclaration liminaire sans rappeler que nous (et les collègues en premier lieu) sommes toujours en attente de vos réponses sur les mouvements 2013.

Nous rappelons notre demande du maintien du mouvement de mars 2013 et l'exigence de la mise en place des Résidences Administratives Nationales (RAN) en 2013. Au vu des faibles taux de satisfaction de ce mouvement, il y a urgence à mettre en œuvre cette avancée majeure pour les demandes de mutation.

En conclusion, la CGT souhaite réaffirmer à nouveau le droit des agents à être défendus efficacement, à savoir donner l'ensemble des éléments de compréhension et de transparence à leurs représentants, et avec un temps de consultation adapté aux enjeux, importants dans ce type de CAP.

COMPTE RENDU DE LA CAP

Concernant l'organisation des CAP, la Direction générale (DG) souligne que le calendrier 2012 est effectivement chargé. Il y a un enchaînement des opérations entre les deux mouvements de mutation. Sa préoccupation est de livrer au réseau une information complète et le plus tôt possible. Il faudra réfléchir à une meilleure organisation des travaux car le délai est contraint.

Concernant les affectations en centrale, il y a eu un différé d'information.

Toutes les premières affectations ont été intégrées au mouvement. Une analyse du mouvement sera menée à bien. Des efforts considérables ont été demandés aux équipes de centrales car il intègre toutes les populations

au même moment (examen professionnel, liste d'aptitude et sorties d'école). Ce mouvement s'est réalisé cependant dans le délai imparti et le respect des règles.

Si les résidences d'affectation nationales (RAN) sont mises en place l'année prochaine, la DG supprimera le mouvement de mutation de mars 2013. La décision sera prise en juillet (nécessité d'avoir une photographie et d'avoir un mouvement fiable).

La dominante à l'école orientera l'affectation des inspecteurs stagiaires. Il n'y a pas eu de sous-commission mais des rencontres bilatérales avec certaines organisations syndicales. Concernant les affectations en centrale, il y a une culture différente pour chaque filière. La GP recrute souvent des sorties d'école mais cela va se lisser avec le temps pour parvenir à un équilibre.

S'agissant du stage, les inspecteurs stagiaires feront leur stage en centrale directement, ce qui paraît cohérent par rapport à ce qu'on leur demande. Ils ont été identifiés sur un poste précis, un ciblage ; de ce fait, les chefs de bureau savent quelles missions vont leur être confiées. Donc ils prendront leur fonction progressivement.

Concernant les reclassements, ils ont été effectués en appliquant les règles en vigueur pour les agents ayant fournis les justificatifs des emplois antérieurs..

Quant aux rapprochements de conjoints, les statistiques ne sont pas bonnes. Si l'on considère le taux de satisfaction, la comparaison avec les mouvements de mutation antérieurs s'avère difficile, voire impossible, en raison de l'intégration des sorties d'école ainsi que du taux de prioritaires de 50%. Certains stagiaires sont mieux servis avec le rapprochement ou le reclassement, ce qui a une incidence sur les titulaires.

La direction générale n'a jamais affirmé qu'on ne pouvait pas être affecté d'office sur les postes d'huissiers ou de chefs de poste.

La direction évoque les effets visibles de la loi sur la mobilité. Certains agents partent et peu reviennent. Concernant les intégrations, la DGFIP exporte des cadres A plutôt qu'elle n'en importe.

La CGT rappelle sa position sur le mouvement de mars et sa volonté qu'il soit maintenu. Pourquoi la DG a-t-elle besoin d'une photographie de l'implantation des postes dans la mesure où seront connues les affectations des inspecteurs dès la CAP locale ?

Le président de la CAP invite la CGT à venir voir la bascule dans SIAM des postes, qu'il faut corroborer avec ceux du réseau.

La CGT estime quant à elle que la DG, en fait, ne veut pas mettre en œuvre les moyens matériels et humains pour réussir le maintien de ce mouvement de mars. Le président de la CAP rappelle que les chantiers avancent le plus vite possible.

La CGT fait valoir de nouveau la grande brièveté du temps de consultation ainsi que la diminution notable du nombre de mutations pour convenance personnelle.

La DG a précisé que les situations particulières sont comprises dans les 50% de taux de priorités.

Concernant le cas particulier du Gard (30), département fermé avec des entrées en situation prioritaire uniquement, la CGT a souhaité disposer de plus d'informations. La DG a précisé que cette situation résultait des suites de la précédente CAP.

La CGT a réaffirmé que de nombreux stagiaires avaient compris, à tort, qu'il ne pouvait y avoir des affectations d'office prononcées sur des postes comptables

Il est confirmé que le délai de mutabilité pour les inspecteurs stagiaires de la filière gestion publique en première affectation court bien à compter du 1er septembre et non du 1er mars. Ils pourront dès lors demander une mutation pour le 1er septembre 2013.

La CGT a rappelé que le grand nombre de départs d'inspecteurs dans d'autres administrations devrait conduire à une véritable discussion sur le recrutement.

La DG ne peut toujours pas donner de réponse sur les listes complémentaires.

Concernant la possibilité de bloquer ses vœux (qui existe dans la filière fiscale – annexe 8 de l'instruction), des discussions auront lieu ultérieurement.

La CGT a redemandé ce qu'il en était des inspecteurs stagiaires non titularisés. Le président de la CAP souligne qu'il n'y a pas de solution car la scolarité doit se dérouler et que dans les suites les non titularisés ne seraient pas encore connus.

La CGT réaffirme que toute personne qui a réussi le concours ou qui a été recruté sur entretien doit être titularisé.

Page suivante, les tableaux du mouvement de mutation - réintégration des inspecteurs filière Gestion publique pour septembre 2012..

Mouvement de mutations / réintégrations des inspecteurs FGP septembre 2012

Nombre de demandes initiales : 1226

Nombre de demandes annulées : 52

Nombre de départ vivier: 77 (2 examens professionnels, 7 issus de la liste d'aptitude, 11 titulaires et 57 Inspecteurs stagiaires)

MOUVEMENT GENERAL HORS DEMANDES ANNULEES ET DEPART VIVIER

MOTIFS	Nombre de demandes	Mutés	Taux de satisfaction en %	Mutés sur leur premier choix	%	Mutés sur choix 2 à 5	%
Convenances personnelles	684	334	49%	119	35,63%	65	19,46%
Rapprochement d'époux	314	266	85%	191	71,80%	29	10,90%
Situations particulières	55	42	76%	26	61,90%	10	23,81%
Réintégrations	34	28	82%	20	71,43%	5	17,86%
Réintégrations HM	10	10	100%	5	50,00%	3	30,00%
Total	1097	680	62%	361	53,09%	112	16,47%

INSPECTEURS TITULAIRES

MOTIFS	Nombre de demandes	Mutés	Taux de satisfaction en %	Mutés sur leur premier choix	%	Mutés sur choix 2 à 5	%
Convenances personnelles	468	125	27%	64	51,20%	30	24,00%
Rapprochement d'époux	139	91	65%	82	90,11%	8	8,79%
Situations particulières	39	27	69%	18	66,67%	6	22,22%
Réintégrations	34	27	79%	18	66,67%	5	18,52%
Réintégrations HM	8	8	100%	5	62,50%	1	12,50%
Total	688	278	40%	187	67,27%	50	17,99%

INSPECTEURS SOLLICITANT UNE MUTATION CONJOINTE

MOTIFS	Nombre de demandes	Mutés	Taux de satisfaction en %
Convenances personnelles	36	12	33%
Total	36	12	33%

INSPECTEURS PROMUS PAR LISTE D'APTITUDE

MOTIFS	Nombre de demandes	Mutés	Mutés sur leur premier choix	%	Mutés sur choix 2 à 5	%
Convenances personnelles	52	52	38	73,08%	9	17,31%
Rapprochement d'époux	53	53	45	84,91%	5	9,43%
Situations particulières	5	5	3	60,00%	2	40,00%
Réintégration HM	1	1	0	0,00%	1	100,00%
Total	111	111	86	77,48%	17	15,32%

Tous les inspecteurs promus par liste d'aptitude obtiennent une affectation choisie.

En 2011, 46% des LA avaient obtenu une affectation dans leur département d'origine.

INSPECTEURS LAUREATS DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

MOTIFS	Nombre de demandes	Mutés	Mutés sur leur premier choix	%	Mutés sur choix 2 à 5	%
Convenances personnelles	24	24	9	37,50%	8	33,33%
Rapprochement d'époux	35	35	20	57,14%	8	22,86%
Situations particulières	4	3	2	66,67%	0	0,00%
Réintégration HM	1	1	0	0,00%	1	100,00%
Total	64	63	31	49,21%	17	26,98%

On observe une affectation non choisie pour la population des inspecteurs lauréats de l'examen professionnel

Au 1er Septembre 2011, le taux de satisfaction des lauréats de l'examen professionnel sur leur département d'origine était de 38%.

INSPECTEURS STAGIAIRES

MOTIFS	Nombre de demandes	Mutés	Mutés sur leur premier choix	%	Mutés sur choix 2 à 5	%
Convenances personnelles	140	134	9	6,72%	18	13,43%
Rapprochement d'époux	87	87	45	51,72%	8	9,20%
Situations particulières	7	7	3	42,86%	2	28,57%
Total	234	228	57	25,00%	28	12,28%

On observe 6 affectations non choisies pour la population des inspecteurs stagiaires